



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

Qui ne consulte pas ... récolte la grève, acte 2 !

Le 22 janvier à Paris, 90% des enseignants du premier degré étaient en grève pour réclamer le retrait du projet actuel de réforme des rythmes scolaires. Le 23 janvier, des mobilisations diverses ont eu lieu en France, le jour où le projet de Loi de refondation de l'École était présenté en Conseil des Ministres. Le 31 janvier, journée de grève dans la fonction publique, les questions de l'éducation étaient au cœur des revendications.

Nous avons suffisamment déploré la « surdité » du gouvernement précédent pour ne pas accepter de celui-ci le dénigrement affiché par certains à l'issue de ces journées.

Non, nous ne sommes pas des nantis corporatistes et **nous ne voulons ni statu quo ni bricolage.**

Depuis le début des négociations, le dossier des rythmes occulte ce qui, pour nous, est primordial : une réflexion d'ensemble sur la société et sur l'école que nous voulons. Cela passe par une révision des programmes, la réhabilitation des RASED, une baisse significative des effectifs par classe, une formation initiale et continue de qualité, l'abandon du socle commun pour aller vers une véritable culture commune...

L'absence de concertation, le manque d'informations et le flou entretenu par le Ministre dans ses déclarations, ne sont pas propices à une adhésion franche et massive de la communauté éducative. Par ailleurs, nous ne parvenons pas à voir comment ce qui nous est proposé pour l'instant, peut améliorer le rythme des enfants.

Puisque l'on ne nous demande pas notre avis, nous allons le donner !

Emparons-nous du modèle de lettre au maire et de la motion Conseil des maître p o u r enclencher cette campagne d'action.

**Faisons de la journée du 12 février
un temps fort d'expression !**

Toutes et tous en grève !

Catherine BLANC-LANAUTE

Sommaire

Boîte à outils.....	2
Nos revendications.....	3
Se syndiquer.....	4

**Puisqu'on ne nous demande pas notre avis, donnons-le !
Ni statu quo, ni bricolage.
Toutes et tous en grève le mardi 12 février 2013**

Boîte à outils

Proposition de motion de conseil des maîtres et/ou conseil d'école

à adresser à la DASEN, avec copie au maire

École _____

Commune de _____

Le conseil des maîtres, réuni le _____ estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux, pour les élèves comme pour les enseignants. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves, dans toutes les communes. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre. La concertation de l'ensemble des partenaires est en effet indispensable pour construire une articulation cohérente et de qualité des temps scolaires et périscolaires.

Il nous semble incontournable de rappeler que :

- la journée doit être allégée de manière significative ;
- un partenariat efficace doit être mis en œuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants doivent être améliorées ;
- l'utilisation des locaux dans l'école doit faire l'objet d'un accord avec les enseignants.

Nous demandons au ministre de réécrire son décret.

Une réforme ne peut être mise en place qu'après une véritable concertation de toutes les parties.

La concertation doit permettre d'aboutir à un projet partagé par tous.

Pour cela nous avons besoin de temps. Ce temps doit être inclus dans notre temps de service.

Proposition de lettre au maire de votre commune

Madame, Monsieur le Maire,

Vous êtes chargé-e de soumettre votre intention à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale) avant le 31 mars concernant l'organisation des temps scolaires. Très attachés aux relations de confiance entre l'École et les communes, nous estimons que les enseignants ne peuvent être écartés de ce débat qui doit concilier intérêt des élèves et conditions de travail des enseignants.

Si l'organisation de la semaine scolaire relève de l'Éducation nationale et de la DASEN de l'Isère, nous demandons que les conseils d'école réunissant parents, enseignants et élus se prononcent sur l'organisation scolaire que vous souhaitez proposer. En effet, un passage à 4,5 jours a des conséquences importantes sur les conditions de vie et d'apprentissage des élèves comme sur nos conditions de travail. La durée de la pause méridienne, les horaires de l'école, les activités périscolaires, l'utilisation des locaux sont des sujets sur lesquels la concertation et l'accord des acteurs sur le terrain est incontournable.

Pour nous, il s'agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves. Nous sommes également très attachés à ce que soit garantie l'égalité territoriale notamment dans l'offre des activités culturelles, artistiques ou sportives annoncées. Un partenariat confiant et serein est donc indispensable. Dans ce cadre, notre conseil d'école doit participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial. Toute décision unilatérale n'est pas concevable.

Monsieur, Madame le Maire, nous souhaitons donc être informés de vos intentions concernant l'organisation de la semaine scolaire. Nous pourrions ainsi réunir notre Conseil d'école. La coopération de tous les acteurs partie prenante de ce dossier est indispensable et ce dans l'intérêt des élèves.

Pour celles et ceux qui hésiteraient (encore) à se mettre en grève !

Rythmes scolaires et Loi de refondation de l'École :

Nous dénonçons :

- **Concernant les rythmes scolaires :**
 - L'absence de concertation et de consultation des enseignants.
 - La non prise en compte par le ministre du vote contre sa proposition de décret (5 voix pour sur 72, 23 voix contre, 30 absentions, 14 refus de prendre part au vote).
 - L'intention de la DASEN de vouloir privilégier pour le département l'allongement de la durée de la pause méridienne. À ce jour aucune autre organisation n'a été présentée.
 - L'absence d'obligation de consultation des conseils d'école.
 - La possibilité d'adoption de nouveaux rythmes scolaires contre l'avis des conseils d'école.
 - Les réponses floues quant à l'organisation matérielle des activités extrascolaires, leur qualité et leur caractère gratuit.
 - La probable augmentation du taux d'encadrement lors de ces activités modifiant ainsi la qualité et la sécurité nécessaires.
 - Le projet d'occupation des salles de classe pendant la journée scolaire pour les activités extrascolaires : que deviennent le matériel pédagogique en cours d'utilisation et les effets personnels des élèves et des enseignants ? Quels locaux sont prévus pour les enseignants ?
 - Les réponses contradictoires du ministre (temps obligatoire ou non)...
 - La dégradation de nos conditions de travail qui en résulterait.

- Concernant la loi d'orientation :

- Le silence inquiétant quant à l'avenir des RASED.
- La formation continue envisagée en dehors des obligations de services.

Les termes du décret sur les rythmes scolaires, la complexité de la mise en place de cette réforme nous amènent à constater qu'elle se fait dans la précipitation. Cela suscite pour l'instant colère et déception (au mieux grand scepticisme). Il est urgent de prendre le temps afin de permettre de construire une réforme partagée par tous et d'assurer sa réussite.

Nous demandons :

- Une réécriture du décret sur les rythmes scolaires.
- Du temps pour réfléchir à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, ce qui pourrait prendre la forme d'une journée banalisée pour la concertation des enseignants.
- L'organisation d'une concertation multipartite entre les différents partenaires tant au niveau départemental que national qui permettrait de rendre le débat plus serein.
- Le respect des avis des conseils d'école quant à l'organisation des rythmes scolaires et des horaires.
- Que de nouveaux horaires ne puissent être adoptés contre l'avis d'un conseil d'école.
- Un avis du CHSCT départemental concernant les conséquences de l'application du décret rythmes scolaires sur les conditions de travail des enseignants de notre département.

DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE

Vous trouverez un modèle de lettre sur notre site à faire parvenir aux services de la DSDEN soit par **messagerie, exclusivement la messagerie I-Prof**, soit par courrier soit par fax au numéro suivant 04-76-74-78-93 (gardez bien le récépissé), **au plus tard samedi 9 février 2013 à minuit.**

Gardez bien un double.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal décembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

